

REPUBLICHE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX

COMMUNE DE BAHAM

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE

BP : 07 BAHAM /



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

WEST REGION

UPPER PLATEAUX DIVISION

BAHAM COUNCIL

GENERAL SECRETARY

TECHNICAL SERVICE

AVIS DE CONSULTATION N°03/DC/C/BAH/SG/ST/CIPM-RTE/2021

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LES ROUTES BITUMEES DANS LA COMMUNE DE BAHAM PROGRAMME ANNUEL 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE

1- Objet de la consultation:

Le Maire de la Commune de Baham, Autorité Contractante lance pour le compte de la république du Cameroun une consultation pour l'exécution des travaux de cantonnage sur les routes bitumées dans la Commune de Baham, Programme annuel 2021.

2- Participation et origine : La présente consultation est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais exerçant dans ce domaine d'activités.

3- Financement : La prestation objet de la présente consultation est financée par le **BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER - EXERCICES 2021 ET SUIVANTS**

4- Coût prévisionnel : Le coût prévisionnel TTC de l'opération à l'issue des études préalables est de : Dix millions (10 000 000) F CFA repartie sur les tronçons suivants :

- ⇒ N5 : LIMITE BAHAM - BATIE - LIMITE BAHAM - BANDJOUN, et
- ⇒ LIMITE BANDJOUN-LIMITE BAHAM-HIALA BAHAM- CARREFOUR SOCAMIT

5- Consultation du Dossier:

Les dossiers de demande de cotation peuvent être consultés niveau du chef service du Marché de la Mairie de Baham.

6- Acquisition du dossier de consultation : Le dossier de consultation peut être obtenu à la Mairie de Baham contre présentation d'une quittance de versement d'une somme **18 000 (dix-huit mille) FCFA** à la Recette Municipale de la Commune de Baham dès publication de la présente demande tous les jours ouvrables.

7- Remise des offres : Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Service Technique de la Mairie de Baham, au plus tard le **12/10/2021 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

[Signature]

[Signature]

AVIS DE CONSULTATION

N°003/DC/C BAH/SG/ST/CIPM-RTE/2021

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LES ROUTES
BITUMEES DANS LA COMMUNE BAHAM,
PROGRAMME ANNUEL 2021**

En procédure d'urgence

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

- 8- Recevabilité des offres :** Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 200 000 (**deux cent mille**) F CFA établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. La liste des banques agréées figure dans l'annexe du dossier de consultation. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le **service émetteur (Autorité Administrative)**, conformément aux stipulations du Règlement de consultation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et au Dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

- 9- Ouverture des plis :** L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **12/10/2021** à 12 heures, locales, dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans la salle des actes de la commune de Baham, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat.

- 10- Délais d'exécution :** Le délai maximum d'exécution est de 03 mois soit 1,5 mois par passe pour compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux. Les travaux s'effectueront en deux passes avec un écart d'au moins 6 mois entre les passes

11- Critères d'évaluation des offres

Critères éliminatoires :

- a) L'absence d'une pièce administrative 48 heures après le dépouillement ,
- b) La fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- c) Absence de la caution de soumission conformément à l'article 92 alinéa 9 du code des marchés
- d) Être dans la liste des entreprises suspendues par le Ministère des Marchés Publics
- e)
- f) Le non-respect de 70% des critères de qualification de l'offre technique
- g) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le DQE, le BPU ainsi que son sous-détail

Critères essentiels

1. Présentation générale de l'offre ;
2. Références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;
3. Personnels ;

4. Visite de site signée par le soumissionnaire accompagnée d'un rapport ;
5. Méthodologie d'exécution ;
6. Moyens Matériels et logistiques compatible avec le travail à effectuer ;
7. Offre financière ;

12- Attribution du marché

L'Autorité contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme aux prescriptions du descriptif technique et qui présente l'offre des prix la moins disante.

13- Durée de validité des offres : Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- Renseignements complémentaires : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Chef Service des Marchés de la Commune de Baham

07 Oct 2021



Fait à Baham, le 22 /09/2021

Le Maire

(Autorité Contractante)

Kamdem Dieudonné

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Préfet/Hauts-Plateaux (pour information) ;
- CHRONO ;
- Affichage.

K